

maintes reprises par les personnages officiels : ils y avaient donné à trois mille malheureux privés de la parole ou de la vue le moyen de suppléer aux sens qui leur manquaient et de reprendre place dans la société. Cela n'empêcha pas une majorité de sectaires de leur appliquer avec brutalité les lois d'exception réclamées contre les communautés religieuses par Waldeck-Rousseau et par Combes : les Frères comme congréganistes furent déclarés incapables d'enseigner et contraints de choisir la sécularisation ou l'exil ; leurs écoles furent fermées, leurs biens confisqués, leur noviciat et leur maison-mère obligés de chercher un refuge à l'étranger.

Les Frères furent admirables. Si quelques-uns faiblirent devant l'exil, l'isolement, l'avenir incertain, et, renonçant à poursuivre leur rêve de perfection, réclamèrent la dispense de leurs vœux et le droit de se refaire dans le monde une situation assurée, c'est que l'épreuve dépassait la limite d'un courage ordinaire. Le grand nombre demeura fidèle. Obéissant à des conseils ou à des inspirations diverses, les uns, pour sauver quelque chose des oeuvres françaises, brisèrent les liens extérieurs qui les rattachaient à la congrégation, dépouillèrent l'habit religieux, se privèrent du bienfait de la vie commune et reprirent çà et là, en se cachant, les tâches interrompues ; les autres, pour pratiquer dans son intégrité la vie religieuse, se condamnèrent à l'exil, quittèrent parents, amis, patrie, et vinrent sur la terre étrangère chercher la liberté de prier ensemble et d'instruire chrétiennement l'enfance. Le sacrifice des uns et des autres a été béni de Dieu. Les oeuvres françaises recommencent peu à peu de vivre, d'une existence hélas ! incomplète et précaire, mais des enfants échappent à l'athéisme de l'école officielle et l'on voit apparaître l'espoir d'un renouveau. Les oeuvres étrangères se multiplient et prospèrent : en moins de quinze ans, les Frères de Saint-Gabriel se